



Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

16 Présents	Reynier-Duval Christophe Aubertin Christelle Espinosa Romain Bugnet Michèle Rieu Christine Espinosa Jean-Antoine	Gourdon Sylvie Dufay Julien Martin Mariel Ricou Florian Rehor Béatrice Tricot Mélanie	Blairon Jean-Pierre Lopez Danielle Benat Jean Legerot Michel
4 Procurations	Bécart Viviane Aubertin Maeva Blairon Jean-Pierre D'Alauzier Anne- Laure	<i>Donne pouvoir à</i> <i>Donne pouvoir à</i> <i>Donne pouvoir à</i> <i>Donne pouvoir à</i>	Martin Mariel Aubertin Christelle Légerot Michel Espinosa Romain
3 Absents	Giner Richard	Brémond Jennifer	Barnini Laure
Secrétaire de séance	Christelle Aubertin		

Délibération :	28.03.18
Objet :	Création des emplois saisonniers : été 2024
Rapporteur :	Christophe REYNIER-DUVAL
N° @cte :	4.1.1

En prévision de la période estivale et afin d'assurer des tâches occasionnelles de courte durée pour renforcer les effectifs de certains services, il est nécessaire de délibérer pour la création d'emplois saisonniers.

Ces créations d'emplois saisonniers portent sur l'exercice de missions allant de la période du 1^{er} juillet au 31 août 2024 auprès du service cadre de vie et espaces verts, à raison de 2 emplois en juillet puis 2 emplois en août. Ces agents contractuels relevant de la catégorie C effectueront leurs missions à temps complet, à raison de 35 heures par semaine.

Vu l'article L332-23 du Code général de la fonction publique.

Considérant le besoin en personnel saisonnier des services municipaux.

En conséquent et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- D'approuver la création de deux emplois saisonniers pour la période du 1^{er} juillet au 31 juillet, puis 2 emplois pour la période du 1^{er} août au 31 août 2024.
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Délibération adoptée à l'unanimité
Ainsi délibéré en sa séance le jour,
le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme
Caderousse le 29 mars 2024
Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL
Le secrétaire de séance, Christelle AUBERTIN

